



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 15.11.2024

Date d'affichage : 15.11.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt-cinq novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de novembre, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER – DOMEIZEL - GARCIN – KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU – LAFON Nathalie – LUCCHINI – COUTON- RICCI

Messieurs GUISS-SPENGLER – AUBOIS – GAGGIOLI – GARCIA – BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – GROUILLER – SEGURRA – MOUREN –VIAL – BRETTE.

Etaient excusés : M. OLIVE (pouvoir à M. GERMAIN)- Mme LAFOND Martine (pouvoir à M. VIAL)

Etaient absents : M. RASTELLO – Mme BERNAYS

Secrétaire de séance : Christian BRANDTNER.

Le quorum est atteint.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 043-24

Participation offre de concours voirie

Monsieur Jean-Philippe GARCIA quitte la salle

Monsieur le Maire indique que la commune de la Tour d'Aigues a aménagé le chemin du 20 août 1944. A la demande des riverains, cette voie a été goudronnée. Les riverains se sont engagés à participer à l'aménagement dudit chemin au travers d'un fonds de concours.

La participation des riverains est ainsi répartie et arrêtée :

Nom et prénom	Adresse	Somme à payer
ROUSSEL Daniel	16 chemin du 20 Août 1944	622,31 €
MANTRAN Jacques	160 chemin du Piémont 1944	622,31 €
MAURO Robert	160 chemin du 20 Août 1944	1889,39 €
CASULA Jean-Marc	15 chemin du 20 Août 1944	622,31 €
FROGER Claude	134 chemin du 20 Août 1944	2288,89 €
CALVET Serge	238 chemin du 20 Août 1944	1466,77 €
GARCIA Jean-Philippe	64 chemin du 20 Août 1944	1713,52 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024	MELONI Didier	276 chemin du 20 Août 1944	1466,77 €
Publication : 05/12/2024	FINA Jean-Baptiste	274 chemin du 20 Août 1944	1466,77 €
Pour l'autorité compétente par délégation	DURVILLE Pascal	78 chemin du 20 Août 1944	1677,89 €
	JOURDAN Jean-Pierre	274 chemin du 20 Août 1944	1466,77 €
	DANAN-PAPOULAR Rahma	77 chemin du 20 Août 1944	974,81 €
	OLLIVIER Marc	64 chemin du 20 Août 1944	869,06 €
	FONTAINE Franck	134 chemin du 20 Août 1944	2 288,89 €
	JOMARD Gérald	159 chemin du 20 Août 1944	1 972,02 €
	MARTINEZ Eugène	159 chemin du 20 Août 1944	1 972,02 €
			23 380,50 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter les fonds de concours pour l'aménagement du chemin du 20 Août 1944 et de l'autoriser à encaisser pour le compte de la commune de La Tour d'Aigues les montants correspondants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accepter les fonds de concours pour l'aménagement du chemin du 20 Août 1944
- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser pour le compte de la commune de La Tour d'Aigues les montants correspondants cités ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUISS-SPENGLER,
Maire



Christian BRANDTNER,
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois